



COMMUNE D'AGNEAUX
Exercice 2023
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Dénomination de l'association :

Date de création de l'association :

Objet de l'association (obligatoire : joindre une copie des statuts et le dernier PV de l'assemblée générale) :

N° SIRET :

Siège social :

Adresse de correspondance :

Tél :

E-mail :

L'association dispose-t-elle d'un site internet ?

Oui

Non

Si oui, veuillez indiquer l'adresse du site :

Indiquez la composition du bureau en mentionnant les noms, qualités et adresse des membres :

Désignation de la personne qualifiée pour encaisser le montant des subventions - joindre un relevé d'identité bancaire - RIB (* obligatoire)

Nombre de membres adhérents :

- Habitants d'Agneaux

- Habitants hors commune

- Total

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RECETTES		DÉPENSES	
Report de l'année précédente :		Report de l'année précédente :	
Subventions (à détailler) :		Frais de bureau :	
		Frais de personnel :	
		Frais de licences - assurances :	
Dons :		Dons (à détailler) :	
		Achat de matériel	
Cotisations des membres :		Autres :	
Produits des organisations de l'association (à détailler) :		Frais occasionnés par les manifestations organisées par l'association (à détailler) :	
TOTAL		TOTAL	

SITUATION DE TRÉSORERIE

Compte COURANT :

Comptes EPARGNES :

Autres :

MONTANT SOLlicité AU TITRE DE LA SUBVENTION :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - EXERCICE 2022

- Chaque rubrique du dossier ci-joint doit être dûment complétée, notamment la situation financière de l'association, les projets et le rapport moral.

- Le dossier est à déposer ou à retourner à la mairie d'Agneaux jusqu'au 29 FEVRIER 2023, accompagné d'un RIB et de la copie des statuts de l'association.

- Si vous avez des remarques à formuler, merci de le faire ci-dessous, et de joindre cette page au dossier.

REMARQUES	
------------------	--